



Mairie  
de  
Saint-Denis-en-Val  
Loiret

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 28

L'an deux mille seize

le : 23 Février

le Conseil Municipal de la commune de Saint Denis en Val  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de  
Monsieur MARTINET Jacques, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 février 2016

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs MARTINET Jacques – LUBET Marie Philippe – BOUDON  
Gérard - GAULT Monique – BOISSAY Bruno - JAVOY Denis – RICHARD Jérôme -  
BROU Jérôme – LABBE Hervé - ROCHE Brigitte - NEVEU Michel - JOHANNET  
Camille - COUTELLIER Didier - FREMONDIERE Jocelyne – MEUNIER Jean Pierre -  
PATINOTE Nadine - SERVAIS Véronique - PARAGOT Bruno - ROZIER Nicolas -  
VAUXION Guillaume - DANTON Marie-Thérèse - MOUAK Prosper – MONTROL  
AMOUROUX Pascale -

Absents excusés :

Mme POPINEAU Marie José qui a donné pouvoir à M. Jacques MARTINET  
M. BOUDIN Maryse qui a donné pouvoir à Mme Monique GAULT  
Mme BELLAIS Laurence qui a donné pouvoir à Mme Véronique SERVAIS  
Mme GLOUZOUIC Chantal qui a donné pouvoir à Mme Marie Philippe LUBET  
Mme CHASSIGNEUX Marie José qui a donné pouvoir à M. Bruno BOISSAY

Absent :

M. BEMBE Maxime

Madame MONTROL AMOUROUX Pascale et M MOUAK Prosper sont désignés  
secrétaires de séance.

**Objet :**

**2016 / 018**

**BUDGET DE L'EAU  
POTABLE**

**ANNÉE 2016**

M. Gérard BOUDON présente cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M 49 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

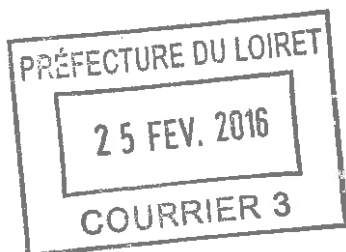
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016/001 en date du 26 janvier 2016  
relative au débat d'orientations budgétaires 2016,

Il est exposé :

Le projet de budget primitif 2016 du service de l'eau potable s'équilibre en section  
de fonctionnement à 111 092.90 € et en section d'investissement à 187 594.55 €.

► Les crédits inscrits en section d'exploitation comprennent en dépenses :

- ⇒ 35 000 € pour les travaux d'entretien du réseau n'incombant pas au délégataire,
- ⇒ 10 000 € pour les frais d'honoraires éventuels liés au contrat de délégation du  
service public,
- ⇒ 5 000 € pour les annonces et insertions,
- ⇒ 400 € pour les fournitures de bureau et autres fournitures,
- ⇒ 1 200 € pour le reversement à l'agence de l'eau de la contre-valeur appliquée dans  
le cadre de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006,
- ⇒ 10 000 € pour les frais de personnel (tenue du budget annexe de l'eau, relations  
avec le délégataire, etc...),
- ⇒ 45 000 € de dotations aux amortissements,
- ⇒ 4 492.90 € en dépenses imprévues et charges exceptionnelles.



Le résultat antérieur reporté en section d'investissement et ses recettes propres permettant de financer cette section en 2016, il n'est pas nécessaire d'effectuer de virement de la section de fonctionnement pour assurer l'équilibre de la section d'investissement.

► En recettes d'exploitation, les articles suivants constituent les principales ressources du budget de l'eau potable :

- ⇒ 58 492.90 € au titre de l'excédent du résultat d'exploitation de l'année 2015,
- ⇒ 30 000 € pour le produit de la surtaxe communale appliquée sur les consommations d'eau,
- ⇒ 7 000 € pour le reversement sur frais de contrôle,
- ⇒ 15 600 € pour la quote-part de subvention transférée au compte de résultat (la contrepartie étant enregistrée en dépense d'investissement).

► Les crédits inscrits en section d'investissement comprennent :

2016 / 018

- ⇒ 159 394.55 € pour les travaux de renforcement d'extension de canalisations (rue Jehan du Lys et rue du Château),
- ⇒ 3 600 € au titre des dépenses imprévues,

Concernant les opérations d'ordre :

- ⇒ 15 600 € sont à inscrire afin de comptabiliser la quote-part de subvention transférée au compte de résultat.
- ⇒ 9 000 € afin d'enregistrer le remboursement des avances éventuellement versées aux entreprises concernant les travaux mentionnés ci-dessus.

Ces travaux d'investissement sont financés :

- ⇒ par le résultat antérieur reporté pour 133 594.55 €,

et les opérations d'ordre à inscrire en recettes de la section d'investissement :

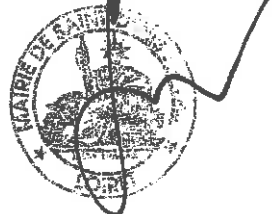
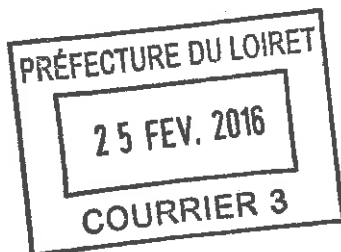
- ⇒ les dotations aux amortissements pour 45 000 €
- ⇒ le remboursement des avances éventuellement versées dans le cadre de marchés de travaux pour 9 000 €.

En conséquence, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 du service de l'eau potable tel qu'il est présenté en annexe.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, **Jacques MARTINET**



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
le : 25/02/2016  
Publié ou Notifié  
le :



Dit que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication